



Maturité professionnelle TASV – Technique, Architecture et Sciences de la Vie (MP2) post-CFC

La maturité professionnelle atteste de l'acquisition d'une formation générale approfondie qui complète un apprentissage sanctionné par un certificat fédéral de capacité (CFC).

Elle permet principalement l'accès à la procédure d'admission dans une Haute Ecole Spécialisée (HES).

Voie post-CFC (MP2)

La maturité professionnelle est préparée après l'obtention du CFC. Les élèves suivent les cours durant 1 an à plein temps (5 jours de cours par semaine).

Branches enseignées : français, mathématiques, allemand, anglais, sciences naturelles, économie et droit, histoire et institutions politiques, interdisciplinarité.

Titre décerné : Maturité professionnelle technique, architecture et sciences de la vie